



Devis accepté, puis refusé par le client

Par **Runner**, le **11/10/2014** à **14:05**

Bonjour,

Je l'un de mes clients qui me fait des siennes.

En effet j'ai édité un devis à la date du 04/07/2014, celui a été accepté par le client le 11/07/2014 qui me la retourné signé et tamponné.

J'ai donc envoyé le 15/07/2014 la facture correspondant au 50% d'acompte comme indiqué dans le devis.

Ce même client n'a à ce jour toujours pas payé et me demande une meilleurs offre alors qu'il a accepté le devis, en a t-il le droit ??

Merci d'avance pour votre réponse